

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022 à 20h00
Séance n° 11/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François,

Excusé : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Absente : départ en cours de séance GALEWICZ Anne-Marie

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 24 septembre 2022

- **FINANCES**

- Subvention au CCAS

Délibération 11/2022-1 – versement d'une subvention supplémentaire au CCAS

- Décision modificative sur le budget lotissement

Délibération 11/2022-2 – décision modificative sur le budget lotissement

- **VOIRIE**

- Aménagement Belle Campagne : traitement des murs mitoyens

Délibération 11/2022-3 – acceptation propositions de travaux pour le traitement des murs mitoyens à l'aménagement Belle Campagne

- **BATIMENTS**

- Salle des fêtes : approbation mission OPC

Délibération 11/2022-4 – Rénovation salle des fêtes : acceptation offre de maîtrise d'œuvre et mission OPC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2022 – n° 1

SUBVENTION CCAS

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 30 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/09/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD marie Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain,

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le maire explique que le budget primitif 2022 prévoyait une subvention de 3000 € du budget communal au budget du CCAS. Toutefois celle-ci apparaît insuffisante compte tenu de l'organisation du repas des anciens le 1^{er} octobre 2022.

Mme le Maire propose le versement de 6 000 € supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
- ACCEPTE le versement de 6000 € au budget CCAS

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 30 septembre 2022

Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20220930-11-2022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	24/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de ARANEO Christine, Maire.

Objet :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 71355 : Variat° stocks terr. aménagés		60.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		60.00 €		
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)				60.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				60.00 €
Total		60.00 €		60.00 €
INVESTISSEMENT				
D 3355 : Travaux		60.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		60.00 €		
D 168748 : Autres dettes autres communes	60.00 €			
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	60.00 €			
Total	60.00 €	60.00 €		
Total Général		60.00 €		60.00 €

Signataires : AUGIER Romain

AUNOS Daniel

BACHELET Carole

BAJARD Marie Noëlle

BOURLIERE Claudine

CORRE Laurent

DEPLACE Chantal

DUFOUR Gilles

DUMAS Mickaël

FRISOT Carole

GALEWICZ Anne

JENESTE Alain

MARQUET François

42257
Code INSEE

SAINT MARTIN D'ESTREAUX - LOTISSEMENT COMMUNAL GRAVINIER
Lotissement Gravinière

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

MATICHARD Franck

Certifié exécutoire par ARANEO Christine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/10/2022 et de la publication le 11/10/2022.

A SAINT MARTIN D'ESTREAUX, le 30/09/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20220930-11-2022-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2022 – n° 3

AMENAGEMENT BELLE CAMPAGNE TRAITEMENT DES MURS MITOYENS

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 30 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/09/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François,

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD marie Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain,

Absente : GALEWICZ Anne

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Mme le Maire explique aux élus que les murs mitoyens avec les propriétés cadastrées AB 46 et AB50 ne sont pas en très bon état. Il convient de prévoir des travaux de réfection, à la charge de la commune. Mme le Maire énonce les propositions pour chaque mur :

Mur mitoyen avec la propriété cadastrée AB 46 :

Reprise du mur par l'entreprise Spinddler

Montant total des travaux : 2 806 € HT

Mur mitoyen avec la propriété cadastrée AB 50 :

Le mur est en très mauvais état. La démolition est prévue avec installation de grilles

Devis de Chartier pour démolir mur, et installer des grilles rigides

Montant total pour 10 mètres : 2 330.80 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise Spinddler pour le montant de 2 806 € HT
- ACCEPTE la proposition de l'entreprise Chartier pour le montant de 2 330.80 € HT
- AUTORISE Mme le maire à signer ces devis

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 30 septembre 2022

Le Maire

C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20220930-11-2022-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 11/2022 – n° 4

MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION SALLE POLYVALENTE ET EXTENSION MISSION OPC

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 30 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 24/09/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François,
Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain,
Absente : GALEWICZ Anne
Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes avec isolation extérieure du bâtiment et création d'une extension pour le rangement du matériel. Par délibération du 26 février 2021 la maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Garret de l'agence Arcature, située 25 rue Benoit Malon 42300 Roanne.

La mission de maîtrise d'œuvre retenue est de 11 % du montant HT des travaux.

Il convient d'ajouter à cette mission, la mission OCP (ordonnancement, pilotage et coordination) pour 0.25 % :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 1 voix contre et 13 voix pour :

- **ACCEPTENT** la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre OPC à 0.25 % ce qui porte la mission de maîtrise d'œuvre à 11.25 % du montant HT des travaux
- **AUTORISENT** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
- **DISENT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 30 septembre 2022

Le Maire
C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20220930-11-2022-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

